

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Octobre

L'étude du budget de 1895

La première discussion qui devrait avoir lieu à la Chambre — à l'époque où nous nous trouvons — c'est la discussion du budget. Il est très fâcheux qu'au début de la nouvelle législature, alors que le vote du budget de 1894 avait été terminé en juillet 1893 et n'avait nullement empêché sur l'ordre du jour de la nouvelle assemblée, la Chambre élue il y a plus d'un an déjà se borne à reprendre les regrettables errements de celles qui l'ont précédée. Qu'est-il advenu des promesses faites solennellement au pays, lors des dernières élections, d'examiner sans délai les réformes financières, de réaliser des économies, d'établir sur des bases sérieuses et vraies l'équilibre budgétaire ?

Quoi qu'il en soit, l'heure a sonné d'étudier les conditions où se présente la loi de finances de 1895 ; c'est ce que nous allons faire.

Le total, en recettes et dépenses, du budget de 1894, adopté l'an dernier, s'élevait, en chiffre rond, à 3 milliards 439 millions. D'après le projet primitif déposé par M. Burdeau, alors ministre des finances, le 17 mars 1894, mais qui ne fut en réalité distribué que le 17 avril, au cours des vacances de Pâques, le total des recettes et dépenses inscrites au budget de 1895, montait à 3 milliards 424 millions. Aux termes du projet rectifié qu'a fait tout récemment distribuer le successeur de M. Burdeau, M. Poincaré, ce total s'élève à 3 milliards 428 millions, en réduction, non plus de 15, mais de 11 millions sur le budget de 1894.

Les difficultés que présentait l'établissement du budget de 1895 ne laissent point d'être réelles. Elles avaient trait à la fois aux recettes et aux dépenses.

Pour les recettes, elles provenaient des deux causes suivantes :

1° Le budget de 1894 avait été équilibré à l'aide de ressources exceptionnelles s'élevant à 30 millions ;

2° Les résultats de 1893 présentant une moins-value de 24 millions sur ceux de 1894 les prévisions de 1895 basées sur ces recettes amoindries, offrent, malgré quelques majorations, une insuffisance de 20 millions.

En résumé, la diminution des recettes est d'environ 50 millions.

D'autre part, pour les dépenses, l'augmentation déclarée indispensable par M. Burdeau était de 90 millions.

Au total, les charges nouvelles provenant de la diminution des recettes et de l'augmentation des dépenses, s'élevaient dans le projet primitif à 140 millions.

M. Burdeau y faisait face : 1° pour une somme de 67 millions, avec le produit de la conversion de la rente 4 1/2 p. 0/0 ;

2° pour le surplus, c'est-à-dire pour 73 millions : en demandant 38 millions à une réduction de la garantie d'intérêt résultant d'une convention avec les grandes compagnies de chemins de fer ; et en outre, 35 millions de nouveaux impôts (15 millions aux contributions directes et 20 millions aux contributions indirectes.)

Mais le projet de convention avec les grandes compagnies se heurta au plus mauvais accueil et la commission du budget nommée le 26 avril, après le vote de la motion faite par M. Montant, s'y montra unanimement hostile.

Aussi lors de la formation du cabinet Dupuy (31 mai 1894) le nouveau ministre, M. Poincaré, renonça-t-il à cette combinaison et, pour donner satisfaction au désir d'économies qui s'était également manifesté de toutes parts, promit-il de s'efforcer de réduire les prévisions de dépenses.

Dans ces conditions, il devenait impossible de voter le budget avant la séparation des Chambres ; on dut distraire, cette année encore, les articles relatifs aux contributions directes du surplus de la loi de finances. Vu l'urgence, le gouvernement crut

opportun de renoncer à l'augmentation de 15 millions qu'avait proposée M. Burdeau sur les contributions directes et, en outre, d'ajourner la réforme de l'impôt direct. La Chambre se rangea à l'opinion du gouvernement après avoir voté, le 11 juillet, une résolution ainsi rédigée : « La Chambre, résolue à poursuivre l'organisation de l'impôt sur les revenus, et confiante dans la déclaration du gouvernement, l'invite à déposer, dans le plus bref délai possible, les projets de réformes dont il a entrepris l'étude. »

Tel est l'historique du projet Burdeau.

Voyons à présent quelles mesures M. Poincaré propose pour arriver à l'équilibre.

Tout d'abord, du chef des garanties d'intérêt, les dépenses de ce projet rectifié sont augmentées de 44 millions par rapport à celles du projet primitif. A cette augmentation M. Poincaré fait face, pour majeure partie, en opérant sur les dépenses proposées par M. Burdeau des réductions qui s'élèvent à 40 millions. L'augmentation finale est donc de 4 millions.

Mais, si les augmentations de dépenses sont certaines, en est-il de même de la réalisation des économies annoncées ? Le ministre lui-même a cru devoir formuler, à cet égard, de loyales réserves qui, à elles seules, donneraient à réfléchir lorsqu'il nous dit : « Ces réductions ne correspondent pas toutes, nous nous empressons de le reconnaître, à des économies proprement dites. Elles proviennent, en partie, de rectifications dans les prévisions ; en partie d'ajournement de dépenses. » On sait ce qu'il faut entendre par ce mot : ajournement de dépenses.

Certes M. Poincaré a obéi à un sentiment louable en demandant à des réductions de crédits le moyen de parvenir à incorporer dans le budget ordinaire les dépenses de la garantie d'intérêt ; mais il ne faudrait pas, en fin de compte, que le dernier mot de l'opération consistât à faire sortir certaines dépenses du budget ordinaire pour obtenir un équilibre fictif et se hâter, après le vote de la loi de finances proprement dite,

de les rapporter à bref délai, comme on l'annonce déjà, devant le Parlement, sous la forme de crédits supplémentaires ; c'est ainsi qu'on a vu trop souvent créer le déficit. Mieux vaudrait payer ces dépenses, fût-ce même avec des fonds d'emprunt, que de les imputer à la charge de la dette flottante.

Quant à l'application d'un taux gradué aux successions que propose M. Poincaré, l'on ne peut que l'approuver ; mais il ne faudrait pas faire état de la ressource ainsi obtenue pour l'affecter à l'équilibre du budget ; il convient de se souvenir que la Chambre a affirmé sa volonté de réformer l'impôt direct. Or, cette réforme ne peut être opérée que par voie de dégrèvement ? Comment ferait-on face à ce dégrèvement, si ce n'est avec le produit des taxes successorales remaniées, puisque la réforme des droits sur les boissons ne fera que se suffire à elle-même ?

Ainsi qu'on le voit, plus on serre de près la question budgétaire, plus cette conclusion s'impose : pour arriver à un équilibre sérieux, il n'y a qu'un moyen : des économies.

Si sur un budget qui dépasse 3 milliards 400 millions, on n'a pu en proposer que pour un chiffre de 40 millions, c'est qu'on n'a pas su frapper aux bons endroits. Il y a bien plus de 40 millions à supprimer sur les sinécures, sur les créations d'emplois inutiles, sur les dépenses coloniales, sur les abus dès longtemps signalés et toujours existants, notamment — et sans compromettre en rien la défense nationale — dans les énormes budgets de la guerre et de la marine. En un mot, au budget monarchique que nous subissons encore il faudrait substituer un budget démocratique et vraiment républicain. La solution est là, elle n'est pas ailleurs : des économies.

J. QUERCYTAÏN.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 33

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XXIX

— Ne pourriez-vous pas, demanda l'abbé Leclerc, prévenir les gendarmes ?

— Oh ! non ! s'écria vivement Cécile, qui pensait à son père errant dans les bois. — Il ne fallait pas exposer celui-ci à une semblable rencontre.

— Cependant...

— Il s'en va demain, répondit Henry, qui promit de se charger de cette démarche, afin de ne la faire qu'à bon escient.

Cependant, Mme de Kéralain ne permit pas à M. de Montgard de partir ce soir-là. Il était déjà nuit, et l'ennemi pouvait être aux aguets.

— Puis, ajouta-t-elle, vous nous serez utile.

— En quoi ?

— M. de Maloy est absent ce soir, nous visiterons, Cécile et moi, sa chambre et celle du marquis ; mais on ne sait jamais à quelle heure rentre M. de Maloy ; il a la clef de la porte des gens, et ce serait terrible s'il nous surprenait.

— En effet.

— Je ne quitterai sa chambre qu'après avoir tout visité. Cela peut être long ; vous veillerez donc au dehors... et s'il rentrait ?

— Un signal vous prévientrait.

— C'est cela !

— Un cri d'ois au.

— Très bien.

Mme de Kéralain et Cécile attendirent impatientes et anxieuses, l'heure de commencer leurs investigations. Combien l'eussent-elles été davantage, si elles avaient su que, dans ce moment même, M. de Maloy et Mattéo complétaient leur perte et discutaient les moyens de la consommer. Combien eussent-elles tremblé si elles avaient su que l'auteur des deux agressions dirigées contre M. de Montgard n'était autre que ce même Mattéo.

Elles n'auraient pu s'empêcher de se demander avec effroi s'il leur serait laissé le temps de déjouer les sinistres projets de deux criminels qui avaient résolu de ne pas attendre plus d'un jour pour tendre leur piège infernal.

XXX

Ce soir, Mme de Kéralain et Cécile rentrèrent chez elles et renvoyèrent leurs gens de bonne heure. Aussitôt que la maison fut close et tranquille, elles descendirent dans la chambre du vieux marquis et s'y enfermèrent soigneusement.

— Je suis venue ici bien souvent, dit Yvonne, serai-je plus heureuse aujourd'hui ?

— Si vous voulez, chère maman, lui répondit Cécile, nous commencerons par la chambre de M. de Maloy.

— Cela vaut mieux, en effet.

— Les deux femmes ouvrirent donc la porte de l'escalier dérobé, et s'y engagèrent à la suite l'une de l'autre. La porte de la chambre du vicomte était fermée seulement au pêne ; elles tournèrent le bouton et furent bientôt au centre du repaire de leur ennemi ; naturellement tous les meubles étaient fermés à clé. Mais Mme de Kéralain s'était depuis longtemps procuré tous les instruments dont usent les serruriers et les... criminels, et aucune serrure ne résista à ses efforts.

Le premier meuble qu'elle ouvrit contenait, mollement couchés sur des coussins de satin capitonné, toute une série de boutons de manchettes, de chaînes de montre, de cachets et d'épingles de cravate.

— Ceci ne nous apprendra rien, dit-elle et elle referma le tiroir : elle ouvrit ensuite le bureau, la papeterie, le buvard et n'y trouva que des choses insignifiantes... des lettres sans importance, des comptes de toilette... et de jeu ! Mais aucun papier qui pût avoir une signification quelconque. Elle examina les quelques livres que contenait la bibliothèque, ils trahissaient la légèreté, le peu de délicatesse de leur propriétaire ; mais ne révélèrent rien qu'on ne sût de la vulgarité de ses sentiments. Elle n'oublia ni les bûtes à cirage, ni les armes, ni les ustensiles de chasse. Elle ne découvrit nul objet qui ressemblât à l'arme qui avait servi à perpétrer le crime.

Est-il besoin de dire qu'elle avait espéré trouver quelque large couteau, mieux approprié qu'un poignard à la lugubre besogne qui avait été accomplie. Un poignard peut-être faire la blessure longue et profonde par laquelle la vie de M. de Kéralain s'était échappée ? Il y avait longtemps

qu'à cette question, elle avait répondu par la négative.

Pendant ce temps, Cécile examinait les vêtements, les objets de toilette et n'était pas plus heureuse.

— Rien, hélas ! disait-elle ?

Mais elle ne se décourageait pas. Tout à coup, elle poussa un petit cri.

— Voyez, mère, et elle montrait le gant pareil à celui qu'elle avait ramassé sur le tapis de son lit.

— Je savais bien, s'écria Yvonne, que notre recherche finirait par être fructueuse ! Mais c'est bien peu de chose encore. Où as-tu trouvé ce gant ?

— Dans ce sachet, mère !

— Il faut l'y replacer. Rien de ce qui se trouve dans cette chambre ne doit être dérangé. D'autres que nous viendront constater ce que nous aurons avancé. Continuons !

Un bureau Louis XVI, vieux meuble assez précieux, mais un peu vermoulu, attira bientôt leur attention... elles y coururent... il n'était pas même fermé et ne contenait que de vieux journaux : elles se tournèrent vers la commode qui ne recelait dans ses flancs que des chemises d'une entière blancheur, et des mouchoirs parfumés.

— Rien encore ! c'est désolant ! l'heure marche, il est bientôt minuit ! ne trouverons-nous que ce gant, disaient la mère et la fille dans leur anxiété.

— Voyons encore ce bureau.

— Rien.

— Cette table ?

(A suivre).

INFORMATIONS

Election sénatoriale de la Loire

Inscrits, 954 ; votants, 946
M. Waldeck-Rousseau, 829 voix, élu.
M. Limouzin, candidat économiste, 28 voix.

M. Waldeck-Rousseau

Voici en quels termes le *Temps* salue la rentrée de M. Waldeck-Rousseau sur la scène politique :

Il a fallu, pour vaincre ses résistances, lui démontrer qu'on le rappelait, non pas à de vains honneurs qu'il a déjà connus et appréciés en les fuyant, mais au devoir et au péril. Le parti républicain gouvernemental n'a pas trop de toutes ses forces actives pour défendre contre les fantaisies des utopistes la sage et féconde méthode progressiste dont M. Waldeck-Rousseau a appris le secret auprès de Gambetta et de Jules Ferry. Lorsque M. Waldeck-Rousseau a renoncé à la tribune pour se consacrer au barreau, personne n'a pu croire parmi nous qu'un talent si jeune et si viril se confinerait indéfiniment dans sa profession d'avocat, quelque indépendance et quelque liberté qu'elle lui offrir.

Assurément, il y était passé du premier coup maître parmi les maîtres, et on ne pouvait que s'applaudir de le voir justifier par des succès éclatants et répétés l'admiration de ses amis et l'estime de ses adversaires. Mais on ne doutait pas que l'heure viendrait pour lui de rentrer dans la mêlée des partis, qui n'a jamais été moins séduisante, mais jamais plus obligatoire. M. Waldeck-Rousseau va reparaitre dans nos assemblées au moment où l'on discute avec plus d'ardeur les questions sociales. On n'oubliera pas, dans la démocratie, que c'est lui qui a donné aux ouvriers la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, véritable loi organique du prolétariat contemporain, qui contiendrait tous les progrès si les citoyens pour lesquels elle a été faite ne la laissaient pas exploiter contre eux par leurs pires ennemis, les agitateurs révolutionnaires.

Elections législatives du Calvados

Dimanche, ont eu lieu, à Caen, les élections législatives pour le remplacement de M. Logoux-Longpré, conservateur, décédé.
Inscrits, 14,015 ; votants, 9,805.
M. le comte de St-Quentin, rallié, 5,064 voix, élu ; M. Jouret-Declosières, bonapartiste, 3,927.

La santé du Tzar

Les dernières nouvelles reçues de la santé du tzar sont plus favorables que les précédentes, et l'Empereur a de bonnes nuits. M. de Giers, chancelier de l'Empire, viendra très prochainement de Tzarko-Zelo à St-Petersbourg.

L'Armement français

Les batailles navales qui viennent de se livrer entre les Chinois et les Japonais sont les premières dans lesquelles le matériel moderne ait été expérimenté. C'est la première fois qu'on a pu se rendre compte à la fois de la force de destruction des pièces monstres de l'artillerie nouvelle, et aussi de la force de résistance des blindages qui protègent les vaisseaux. Aussi, le *Matin*, devant l'importance de la question, a demandé à un ingénieur de la marine française quelles conclusions il était possible d'en tirer et voici ce qu'il a répondu en substance.

« — Les résultats de ces batailles démontrent, d'une façon péremptoire, la supériorité des navires français sur les navires anglais ou allemands, et aussi la supériorité des canons français sur les Krupp et les Armstrong. Tous les navires chinois avaient été construits dans les ateliers anglais et allemands ; ils étaient armés de canons Krupp et de canons Armstrong, et, bien que beaucoup supérieurs en tonnage et en artillerie aux navires japonais, il a suffi de quelques obus pour les faire aller au fond de la mer. »
Les trois navires japonais, en revanche, qui ont supporté le plus grand effort de la bataille, notamment le *Matsu-Shima*, le vaisseau-amiral, ont été construits dans les chantiers français et ils étaient armés de canons français.

La démonstration est claire et précise.

Adieux du général de Négrier au 7^e corps

L'ordre du jour suivant vient d'être lu à toutes les troupes faisant partie du 7^e corps d'armée :
Officiers, sous-officiers et soldats.

A la frontière depuis cinq ans nous avons travaillé. Chaque année a été marquée par un progrès. Chaque jour, vous connaissiez mieux, ma confiance s'est accrue : j'ai le sentiment de laisser au pays un corps d'armée d'élite.

Je m'éloigne à regrets. J'emporte l'espoir de me retrouver au milieu de vous quand la générale sonnera.

Sous le haut commandement du général Pieron, que sa réputation de soldat, depuis longtemps connue aux zouaves, précède parmi vous, vos efforts redoubleront.

Vous achèverez de devenir les troupes endurantes, rapides et enthousiastes qu'exigeront les luttes futures et, toujours prêts à l'alerte, vous préparerez sans relâche vos corps et vos âmes aux épreuves décisives, pour la grandeur de la patrie et de la République.

Quartier général de Besançon, 5 octobre 1894.
NÉGRIER.

AU SIAM

Le *New-York-Herald* publie la dépêche suivante :

Un autre incident vient de se produire entre les Français et les autorités siamoises. Un certain nombre de Laotiens étaient sur le point d'entrer dans la légation française, pour y faire enregistrer leur nom, conformément aux termes de l'article 4 du traité franco-siamois, quand ils furent arrêtés par ordre du mandarin militaire.

La légation française exigea que les Laotiens fussent relâchés immédiatement, et elle adressa aux autorités siamoises d'énergiques protestations à la suite desquelles les hommes furent mis en liberté sur-le-champ.

Le ministre des affaires étrangères du Siam fit des excuses, en disant qu'il regrettait beaucoup cet incident.

MADAGASCAR

Conformément aux instructions qui lui ont été adressées, M. Larrouy a quitté Tananarive. Il s'est embarqué à Tamatave le 30 septembre, et il a télégraphié de Zanzibar : « Le retour à la côte de nos nationaux qui ont accompagné M. Larrouy s'est effectué sans incident. M. d'Anthouart, qui fait l'intérim de la résidence générale, est resté à Tananarive avec l'escorte. »

Les Pères de la Mission ont exprimé le désir de rester dans la capitale jusqu'à l'arrivée de M. Le Myre de Vilers. Celui-ci doit être maintenant à Tamatave. »

AU TONKIN

Paris, 7 octobre.

On signale dans le Dong-Trien l'apparition d'une bande de pirates aux environs de Ben-Chau, (2^e territoire militaire). Cette bande, forte d'environ deux cents hommes, aurait pour chef le Dhay, pirate renommé.

Deux exécutions ont eu lieu, dont l'une, dans des conditions émouvantes. Le condamné était un milicien de la brigade du chemin de fer, section de Lang-Son. Il avait été condamné à mort pour désertion à l'ennemi.

Il a gardé, jusqu'au bout, sa bonne humeur, disant : « Au revoir ! » à tous les Européens présents qu'il connaissait. Pendant la lecture de la sentence, un milicien était chargé d'enfoncer en terre le piquet dont on se sert pour l'exécution. Cet indigène avait mal compris l'ordre donné. Le condamné l'interpella aussitôt avec un sang-froid imperturbable : « Pas là, dit-il, plus loin, tout près du rocher. »

Après la lecture de la sentence, il serre la main au garde principal, son ancien chef, qui commande l'exécution, puis s'incline devant le public, pour dire adieu à tous, et marche crânement vers son piquet.

Là, on lui bande les yeux. Le peloton d'exécution épaule. Au même moment, à la stupéfaction générale, d'une voix forte et claire, il commande lui-même : « Attention !... joue !... feu !... et tombe frappé d'une balle en plein cœur.

Son sang-froid et son courage ne s'étaient pas démentis une seule minute au cours des lugubres préparatifs de l'exécution.

Le *Courrier d'Haï-Phong* a reçu de Mon-Cay, de dramatiques détails sur l'assassinat de M. Chaillot, contrôleur des douanes, et l'enlèvement de Mme Chaillot et de sa fille par les pirates : « Le 26 août, à minuit, des pirates sont venus attaquer la maison de M. Chaillot. La sentinelle le prévint aussitôt en criant : « Les pirates ! » Aussitôt ce dernier sort par une porte de derrière pour prévenir ses matelots. Pendant ce temps, un autre groupe de Chinois enfonça la porte de sa chambre et enleva Mme Chaillot et sa fille. »

« Voyant sa femme enlevée, M. Chaillot se mit à la poursuite des pirates ; mais dans la rue il tombe, frappé d'une balle à la cuisse ; l'artère crurale avait été coupée, M. Chaillot succomba presque aussitôt. Quand la garnison arriva sur les lieux, les pirates avaient disparu. Personne ne put indiquer la direction qu'ils avaient prise. »

« On croit que les bandits ont dû se diriger avec leurs victimes vers les gorges du Vai-Cri. »

CHINE & JAPON

Shanghai, 7 octobre.

On craint de plus en plus un débarquement japonais sur le territoire chinois. Dans tous les ports, des vaisseaux et des vigies ont été postés et on demande à tous les bateaux qui arrivent s'ils ont aperçu des navires japonais.

Les navires de guerre chinois ont été stationnés dans la rivière de Canton avec ordre d'exercer la plus étroite surveillance et même de visiter, le cas échéant, les vaisseaux qui remontent la rivière.

Londres, 7 octobre.

Peu de navires naviguent actuellement sous le pavillon chinois. La panique causée par les victoires des japonais est telle que les marchands chinois, devant les risques considérables qu'ils courent, résilient tous leurs contrats de transport. On annonce que le blocus de Chefoo et de Tien-Tsin est, d'ores et déjà, décidé et que l'on peut s'attendre à tout moment à une modification en ce sens.

Evacuation de l'Egypte

Voici ce qu'on lit dans le *New-York Herald* (édition de New-York) :

Tout individu doué de bon sens sera obligé d'admettre que tôt ou tard il faudra que l'Angleterre évacue l'Egypte, ou fasse la guerre à la France et peut-être à la Russie. Et — nous le répétons — il est vraiment malheureux de voir la France, ou plutôt quelques-uns de ses politiciens de profession, employer étourdiment leurs forces à chercher querelle à l'Angleterre à cause de la question de Madagascar. Ils font le jeu du faible ministère de lord Rosebery, qui sera certainement heureux d'abandonner les écaillies de l'huître en voyant qu'il peut si facilement avaler l'huître elle-même, c'est-à-dire l'Egypte.

Le *Herald* — dans l'espoir de pouvoir, tant qu'il en est temps encore, empêcher la guerre dont le spectre se montre à l'horizon — se permet de jouer le rôle de Cassandre. Et si lord Rosebery jette les yeux sur la muraille, il y lira aussi clairement que les passants des rues de Paris et de Londres lisent sur leurs murs les réclames des Savons Pear's ou des Pilules Bracham, la phrase de la Bible : *Mané, Thécel, Phares*, ce qui veut dire en l'espèce et en langage ordinaire :

« Vous serez obligés de quitter l'Egypte et vous la quitterez. »

« Signé : LA FRANCE,
« Par ordre des puissances
« continentales. »

Le canal de Suez est une grande route, et non pas une route à péage d'Angleterre, il faudra que, dans un certain temps, l'Angleterre évacue l'Egypte et rende Gibraltar à ses héritiers naturels.

La France commence à en avoir assez de voir la Méditerranée transformée en lac anglais, et l'Espagne pense qu'il est temps que ce qui lui appartient lui revienne. Toutes les nations ont fait leurs temps : les Péniciens, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Carthaginois, les Vénitiens, tous ont été puissants et ne le sont plus ; pourquoi l'Angleterre échapperait-elle à la loi commune.

Les Tombes Françaises à Metz

Le *Lorrain* de Metz, sous la signature de son rédacteur en chef, M. l'abbé Collin, relève par une énergique protestation les récits publiés ou reproduits par quelques journaux :

Au commencement de septembre dernier un rédacteur du *XIX^e Siècle* a écrit sur « l'état d'abandon dans lequel on laisse » ici les tombes des soldats français, un article aussi émaillé de faussetés que de préventions.

La *Paix* et d'autres journaux ont eu le tort de reproduire cette fantaisiste peinture, et de jeter ainsi contre nous, devant toute la France une accusation imméritée d'indifférence, d'oubli, de dureté et de leste.

Nous nous inscrivons en faux contre cet article et pour toutes les mères et toutes les sœurs de France qui ont eu la confiance de se croire remplacées par les Messins sur les tombes où leurs chers morts dorment mêlés et inconnus, nous répondrons ceci au *XIX^e Siècle*.

Suivent un démenti point par point à diverses allégations du *XIX^e Siècle*, et des détails sur l'entretien des tombes, sur la population chaque année plus nombreuse qui les visite.

M. l'abbé Collin conclut en ces termes :

La vérité est que les dames messines chargées de cette œuvre, entretiennent fort convenablement toutes les tombes ; que le grand monument, propriété de la ville, a déjà été réparé par les soins de la municipalité ; que les dames y dépensent chaque année une partie de la quête de la cathédrale et des dons qui leur sont faits à cet effet et que publier le contraire c'est mentir et calomnier. Avant-hier encore nous parlions de la belle ornementation que, grâce au comité des dames, la tombe militaire du cimetière de l'Est va recevoir très prochainement. Quant au monument de Chambière, nous sommes assurés que la municipalité se fera un honneur comme un devoir de le réparer quand la chose sera reconnue nécessaire.

Vraiment, certains journalistes français devraient bien venir jusqu'ici pour écrire leurs articles, et les autres, ceux qui viennent, de-

vraient secouer l'impression désagréable que leur font les commissaires de frontière pour ne pas tout voir avec les lunettes noires que l'émotion ou la nervosité leur maintiennent sur les yeux.

Certes, tout n'est pas rose ici, nous le savons mieux que personne ; mais pourquoi publier ce qui n'est pas ? Si cela peut rendre service à quelques chauvins des bords de la Seine, cela peut nous nuire, à nous, d'une manière ou d'une autre : on l'a vu déjà.

Cela me rappelle un article de l'*Eclair*, dans lequel, au cours de l'été dernier, on annonçait *urbi et orbi* qu'à Metz on ne parle plus français ; et l'auteur prétendait le prouver avec une loquacité rare. Assurément, ce rédacteur ou n'avait pas quitté son bureau ou avait écrit au delà des frontières...

Les officiers de réserve

Le général Saussier s'est félicité de l'assiduité des officiers de réserve et de l'armée territoriale aux séances d'instruction organisées dans le gouvernement militaire de Paris.

En province, les représentants du commandement constatent, dans des ordres du jour élogieux, que les officiers de réserve et de l'armée territoriale font les plus sérieux efforts pour accroître leurs connaissances militaires et s'habituer à la direction d'une troupe.

L'entente entre les officiers de réserve et ceux de l'active produit des résultats que les généraux ont été heureux d'affirmer et qu'il est bon de faire connaître.

Congrès des chemins de fer

Le Congrès international des chemins de fer a clôturé vendredi ses travaux, en adoptant diverses motions coopératives, telles que la journée de huit heures, le repos hebdomadaire, le minimum de salaire, l'abolition du travail à la tâche, etc.

Les congressistes ont repoussé les motions suivantes : proposition de convoquer de grands meetings en rase campagne, affirmation du droit pour les travailleurs des chemins de fer de revendiquer la propriété des réseaux, etc.

Vendredi soir, à neuf heures, les congressistes ont tenu une conférence spéciale, à laquelle assistaient six délégués du « comité chargé d'organiser la propagande en faveur de la grève générale ». Les délégués dudit comité ainsi que les membres français du Congrès ont insisté pour que le Congrès se prononce en faveur de la grève générale. Mais certains délégués s'étant élevés contre cette proposition, on a émis l'idée de réunir un Congrès international spécial où serait exclusivement discutée la question de l'organisation d'une grève générale. C'est cette dernière proposition qui a été acceptée.

Samedi soir à eu lieu, à la salle Wagram, un banquet suivi d'un concert et d'un bal pour clôturer définitivement le Congrès.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Séance du 6 octobre 1894

Le président donne la parole à M. le docteur Valette pour la lecture du dernier procès-verbal, qui est adopté sans modification.

Après cette lecture, M. Costes passe à la question du sous-répartement qui figure seule à l'ordre du jour. Il met sous les yeux de l'assemblée la lettre de M. le préfet, exposant que le Conseil général a refusé de procéder au répartition des contingents contributions foncière (propriétés non bâties) et personnelle-mobilière ; et qu'il ne s'est pas occupé de la contribution des portes et fenêtres ; que, dans ces conditions, il a dû, en conformité de l'article 39 de la loi du 10 août 1871, répartir d'office les chiffres de ces impôts assignés pour 1895 au département, par la loi de finances du 24 juillet 1894.

M. le préfet fait en même temps connaître les chiffres du répartition ainsi effectué qui s'élevaient :

Pour la contribution foncière (propriétés non bâties), à 372,319 fr.

Pour la contribution personnelle-mobilière à 135,462 fr.

Pour la contribution des portes et fenêtres à 76,111 fr.

M. Veissy-Saint-Roch fait observer qu'il persiste dans sa manière de voir relativement au mode de sous-répartition de l'impôt foncier, adopté à partir de 1891 par le Conseil d'arrondissement. On sait que M. Veissy-Saint-Roch est opposé à ce mode de sous-répartition. M. Costes met aux voix le sous-répartition, tel qu'il a été établi par le Conseil d'arrondissement depuis l'exercice 1891. Par 8 voix contre 2, le mode de sous-répartition de l'impôt foncier, établi antérieurement par le Conseil pour 1891, 1892, 1893 et 1894, est maintenu pour 1895.

Le Conseil adopte en même temps et à l'una-

nimité pour l'année 1895, au sujet des sous-répartements de la personnelle-mobilière et des portes et fenêtres, les décisions qu'il a prises l'an dernier pour l'exercice 1894, c'est-à-dire qu'il s'abstient de voter le sous-répartement de la personnelle-mobilière, et qu'il adopte le mode de répartition des portes et fenêtres proposé par l'administration.

Le vœu suivant, formulé par M. Darnis et appuyé par M. Valmary, a été adopté à l'unanimité :

« Considérant que, déjà, depuis longtemps le prix du blé est presque dérisoire, que c'est en vain, jusqu'ici, que nos braves travailleurs des champs ont fait entendre leurs doléances qui, bien que moins bruyantes que celles des ouvriers urbains, ne sont cependant pas moins des mieux fondées, et pourraient peut-être devenir dangereuses si on persistait à rester sourd ;

» Que, d'ailleurs, il est de l'intérêt de tous que le prix du blé subisse le plus tôt possible une augmentation sensible, car s'il est bon que l'ouvrier des villes puisse se procurer le pain à bon marché, il est non moins indispensable que le cultivateur, ouvrier des campagnes, puisse vendre ses denrées, et, notamment, le blé, à un prix suffisamment rémunérateur ;

» Le conseil émet le vœu qu'immédiatement les pouvoirs publics prennent les moyens nécessaires pour relever le prix du blé français, prie M. le préfet de vouloir bien transmettre ce vœu à MM. les sénateurs et députés du Lot, qui voudront bien certainement faire tous leurs efforts auprès de qui de droit pour arriver à sa prompte réalisation. »

M. Darnis émet également le vœu que le pont dit de Charry, section de Rouillac, commune de Montcuq, entre Saint-Laurent et Montcuq, sur le chemin de Lomnie à Villefranche, détruit par l'orage du 21 juin 1892 et provisoirement remplacé par des planches, soit reconstruit le plus tôt. — Adopté.

M. Veissy-Saint-Roch émet le vœu que, pour faire cesser l'interruption, aux abords de la commune de Loubejac (Dordogne), sur le chemin numéro 28, classe de Frayssinet-le-Gélat à Sauveterre, les 200 mètres environ à construire pour raccord soient promptement exécutés. — Adopté.

Le conseil adopte également le vœu présenté par M. Veissy-Saint-Roch, pour que la compagnie d'Orléans transforme l'arrêt de Prayssac en une halte, et qu'il soit créé une autre halte à l'entrée du pont de Castel franc.

Le docteur Valette renouvelle les vœux déjà énoncés et approuvés à la séance du conseil d'arrondissement du 24 juillet 1893, approuvés également par le conseil général à sa séance du 12 septembre 1893 :

1° Que les travaux projetés sur la traverse d'Espère (chemin numéro 1 bis du chemin numéro 2 au chemin numéro 3) soient exécutés le plus tôt possible ;

2° Qu'il soit procédé sans plus tarder à l'élargissement de la traverse du chemin d'intérêt commun numéro 34, à Mercuès, entre les maisons Henras, Mèges et Barreau (il y a des fonds alloués par le conseil général pour les travaux à exécuter dans ces traverses) ;

3° Que le chemin vicinal de Toulousque à Saint-Henry soit classé le plus tôt possible. Ces vœux sont de nouveau adoptés à l'unanimité par le conseil d'arrondissement.

Le même conseiller propose au conseil d'arrondissement le vœu également adopté à l'unanimité, que la Compagnie d'Orléans veuille bien établir un arrêt au passage à niveau placé entre Calamane et Espère pour le train de Brive qui arrive à Cahors vers neuf heures et demie du matin, et pour celui qui repart de Cahors sur Brive vers six heures et demie du soir.

Maxou, Brouelle, Saint-Pierre-la-Feuille, les communes de Boissières, de Nuzéjols, de Calamane sont vivement intéressées à cette mesure.

Société coopérative simple de boucherie

La Commission nommée par les membres de l'ancienne société coopérative de boucherie, à l'effet d'étudier un projet d'association, ayant pour but de procurer aux actionnaires, de la viande de bonne qualité à des prix modérés, a terminé son travail.

Elle a l'honneur de prier les personnes qui s'intéressent à cette question, de vouloir bien se rendre le samedi 13 octobre courant, à 8 heures et demie du soir, dans une des salles de la Mairie, pour entendre le rapport qui sera présenté et délibérer sur un projet d'association.

Les Membres de la Commission, Guiraudies-Capdeville, Toulouse, Bach, Blanchard, Viviers, Ligonies, Delpérier, Nouyrit, Simonis.

Les Musiques militaires

On examine en ce moment, dit le *Gaulois*, au ministère de la guerre, le moyen de donner satisfaction aux doléances des municipalités départementales, au sujet des concerts publics militai-

res dont la suppression est rendue obligatoire pendant la moitié de l'année, par suite du renvoi de la classe et de libérations supplémentaires.

On parle d'accorder aux jeunes gens qui connaissent la musique la faculté de devancer l'appel en choisissant leur régiment, afin de maintenir au corps un contingent de musiciens suffisamment exercés, et d'autre part, de combler les vides annuels. Peut-être même ce projet fera-t-il l'objet d'une décision prochaine.

Instruction primaire

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie en date du 8 octobre courant, ont été nommés les instituteurs et institutrices stagiaires dont les noms suivent :

- M. Aldebert, de Castelnau-Montrâtier à Figeac ;
- M. Hugonneng, de Figeac à Castelnau-Montrâtier ;
- Mme Aldebert, de Castelnau-Montrâtier à Figeac ;
- Mlle Gibert, de Lanzaac (suppléante auxiliaire) à Castelnau ;
- Mlle Ouradou, de Mayrinbac-Lentour (suppléante auxiliaire) à Loupiac (Puy-l'Evêque), en remplacement de Mlle Jouffreau, en congé d'inactivité.

Recrutement de Cahors

Un certain nombre de places de commis aux écritures dans une section de commis et ouvriers militaires d'administration ou dans une Section d'infirmiers seront probablement réservées en 1894 comme les années précédentes, aux jeunes gens les moins robustes appelés pour trois ans de la classe 1893, qui en feraient la demande.

S'ils sont désignés définitivement pour être utilisés comme commis, ils sont dirigés au départ de la classe dans un corps de troupe d'infanterie où ils reçoivent pendant une année l'instruction militaire; ils passent ensuite aux sections au fur et à mesure des vacances qui s'y produisent.

Les jeunes gens qui désireraient être proposés pour entrer dans les commis aux écritures, étant tenus de justifier de leur instruction professionnelle, sont invités à adresser sans retard leur demande avec timbre pour la réponse, au Commandant de Recrutement de leur subdivision qui leur fera connaître ultérieurement ce qu'ils ont à faire. Indiquer dans la demande les noms, prénoms, n° de tirage, canton, adresse et nature de la section où l'intéressé désire entrer.

Un décret du 13 mars 1894 ayant remanié le territoire militaire de certaines subdivisions, tous les jeunes gens ayant tiré au sort dans le département du Lot, auront à s'adresser au Commandant de Recrutement de Cahors, à l'exception de ceux qui sont inscrits dans les cantons ci-après : Luzech; Puy-l'Evêque qui appartiennent au Recrutement d'Agen. Castelnau, Montcuq, Limogne et Lalbenque qui dépendent de celui de Montauban.

Dix mille territoriaux punis

Dix mille territoriaux appartenant aux classes de 1880, 1870 et 1869 vont, paraît-il, être punis de deux jours de prison, pour ne s'être pas conformés à l'invitation par affiche de faire dépôt de leur livret.

Le soldat d'un an

En adressant aux commandants de recrutement l'ordre de répartition des conscrits de la classe 1893 appelés pour un an, le ministre de la guerre prescrit de les affecter aux régiments voisins, de leur domicile en suivant l'ordre des numéros de tirage, mais toujours — par une mesure rigoureuse qui reste injustifiée — à l'exception du contingent parisien.

Dans les corps de troupes, les militaires appelés pour un an ne devront, sous aucun prétexte recevoir des exemptions de service pour suivre des études de droit, de médecine, à l'Ecole des beaux-arts ou dans les Conservatoires.

Les déserteurs

Le gouverneur militaire de Lyon s'est plaint que des hommes graciés une première fois d'une partie de leur peine, pour désertion à l'étranger, ont été incorporés dans des bataillons de chasseurs alpins et ont de nouveau quitté le territoire français.

Le général Voisin a fait remarquer les graves inconvénients résultant de l'affectation à ces corps d'extrême-frontière de militaires condamnés pour désertion.

Ses observations ont été prises en considération. Désormais, on empêchera toute incorporation dans les troupes alpines de militaires de cette catégorie; on devra les verser dans les régiments d'infanterie à l'intérieur.

Gourdon

Cette année, la vendange sera peu abondante et la qualité laissera beaucoup à désirer dans notre contrée.

M. Legrand, contrôleur des contributions indirectes à Cognac, est nommé inspecteur à Compiègne.

Les fraudes électorales de Toulouse

M. Cohn, ancien préfet de la Haute-Garonne, a eu une longue entrevue avec le président du conseil. L'entretien a porté sur les fraudes électorales de Toulouse.

On affirme que des faits, d'une gravité exceptionnelle auraient été exposés au cours de cette entrevue et qu'un véritable scandale, qu'on a cherché à éviter ou tout au moins à atténuer jusqu'ici, va inévitablement se produire.

Par l'enquête officielle qui se produit en ce moment, un très haut personnage politique serait tout à coup mis en scène, malgré les efforts qui ont été faits pour le dissimuler.

En ballon

Ces jours derniers les habitants de Verlhac-Mescou, Monclar et Belmontet étaient tout surpris de voir courir dans les airs à une cinquantaine de mètres de hauteur, un superbe ballon monté par deux personnes.

Arrivé sur les crêtes des coteaux de Lavinouse, le ballon descendit près terre et des cultivateurs qui se trouvaient là furent encore plus étonnés de s'entendre interviewer de la sorte :

— Où sommes-nous ?
Nous ne savons plus à quel endroit nous nous trouvons. Veuillez nous le dire.

Après avoir fourni le renseignement et reçu les remerciements mérités, les voyageurs sont à leur tour interviewés.

— Et cal sés vous aous? d'oun bènès?
— Nous sommes deux capitaines d'artillerie de Toulouse et nous montons vers le Nord.

— Ané, ané, aco ba pla. Boun bruiage!
Et le ballon de remonter aussitôt dans la direction de l'Ouest, poussé qu'il était par le vent du Sud-Est.

Après avoir cherché un courant plus favorable, nos aréonattes militaires finirent par le trouver, à une grande hauteur; car on vit le ballon prendre subitement la direction du Nord.

On dit qu'à la nuit, il fut atterri sur la Causse de Caylus dans les environs de Notre-Dame-de-Livron.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Nous ne dirons que deux mots de la représentation lyrique d'hier. *Rigoletto* a été ridiculement interprété par des gens sans aptitude scénique et sans voix. A peine ferons-nous une exception en faveur de Mme Jau Boyer et du ténor, qui ont soutenu, de leur mieux, cette représentation, tandis que le principal rôle, *Rigoletto*, se débattait dans un enrouement très pénible pour le public.

Cette soirée fera beaucoup de mal aux artistes de mérite qui se hasarderont sur notre scène.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME des 11 et 14 OCTOBRE
de 4 à 5 h. du soir (*Allées Fénélon*)

Le Franc Comtois (P. R.)	Leroux.
Mireille (Ouverture)	Gounod.
Thérèse (Valse)	Gungl.
Rigoletto (Fantaisie)	Verdi.
Bella (Polka-Mazurka)	Walteufeld.

VITICULTURE

Traitement de la chlorose par le badigeonnage d'automne au sulfate de fer

(Suite)

L'aspect des vignes est peut-être un peu moins satisfaisant dans l'ensemble, qu'à Olonzac, ce que nous attribuons à une plus forte proportion de calcaire dans le sol. Cependant, et surtout après deux années de traitement, la transformation est telle que tous les propriétaires considèrent l'existence de leur vigne comme assurée. On est même, à Laure, beaucoup plus enthousiasmé qu'à Olonzac, et on y élèverait volontiers une statue au Dr Rassignier.

Quoi qu'il en soit, on traite ici depuis deux ans, à peu près tout le vignoble, soit 500 hectares environ.

Plus près de nous, dans la banlieue de Montpellier, M. Martin a également traité ses vignes avec succès. Mais nous y reviendrons tout à l'heure, en nous occupant de l'époque la plus favorable du badigeonnage.

Il nous faut maintenant voir le revers de la médaille et citer un cas d'insuccès, au moins provisoire, car il n'y a eu encore qu'un seul traitement effectué.

Cet insuccès, nous l'avons constaté en compagnie de M. le docteur Despetis, dans un grand domaine des environs de Méze (Hérault).

Nous y avons tout spécialement examiné deux terres. Dans la première, le traitement semble avoir produit quelque effet, mais fort insuffisant cependant. Cette terre dose (au calcimètre) :

53 0/0 de calcaire au tamis de 10 fils.

34 0/0 — — — — — 30 —

Dans la seconde terre, le résultat est absolument nul, la chlorose est restée intense et le rabougrissement continue à se manifester. Ce sol dose :

54 0/0 de calcaire au tamis de 10 fils.

48 0/0 — — — — — 30 —

Dans une autre terre du même domaine, la proportion de calcaire dans la terre fine atteint 50 0/0; tout s'y rabougrit, même les plants considérés comme les plus réfractaires à la chlorose.

Nous attribuons cet insuccès bien marqué jusqu'ici, — nous verrons ce qu'il en adviendra au printemps prochain — à la proportion élevée du calcaire. Nous y trouvons une confirmation de ce que nous disions il y a quelques mois, au sujet du traitement à la *bouillie noire* : qu'il

est difficile de lutter contre la chlorose lorsque la dose de calcaire devient excessive.

Nous n'entendons pas donner comme infaillible le procédé Rassignier, puisque nous venons de constater qu'il ne l'est pas, — mais l'ensemble des résultats que nous avons vus est assez concluant pour nous permettre d'en recommander l'essai, partout où il y a des vignes chlorosées.

Nous avons rapporté de nos tournées cette impression qu'avec un badigeonnage, complété au besoin par des aspersion de bouillie noire ou de sulfate de fer pendant l'été, il deviendra possible, et sans doute même facile, de maintenir en bonne production la plupart des vignes qui se chlorosent, sauf dans les sols où la dose de calcaire atteint ou dépasse 45 à 50 0/0.

Il nous reste à rappeler comment et à quel moment doit se faire le traitement.

M. Rassignier a recommandé, dès le début, de traiter trois semaines ou un mois après la vendange, alors que la vigne a encore ses feuilles. On pourrait commencer vers le 15 octobre, pour terminer le plus tôt possible, mais en tout cas avant les grands froids, qui suspendent complètement la végétation.

La période est courte, et l'on s'est demandé si l'on ne pourrait pas l'étendre et opérer également en hiver. L'expérience a montré que les badigeonnages d'hiver, tout en exerçant une certaine action, étaient beaucoup moins efficaces que ceux d'automne.

Mais il semble que l'on puisse également traiter au printemps avec succès.

Nous avons constaté ce résultat chez M. Martin, à Montpellier, qui en a fait l'expérience d'une façon très précise.

M. Martin a, en effet, badigeonné à toutes les époques de l'année, depuis l'automne jusqu'au printemps. Or, on pouvait constater, cet été, que les carrés traités à l'automne et au printemps, (tardivement) ont également profité de l'opération, tandis que les carrés traités pendant les mois d'hiver, tout en ayant progressé, sont restés bien en arrière des autres, au point de vue de la verdure et de la végétation.

On disposera donc, sans doute, d'une nouvelle période de temps favorable, ce qui présente un grand intérêt pour les exploitations importantes, où la taille dure assez longtemps.

L'opération en elle-même est fort simple. On fait dissoudre à froid du sulfate de fer dans l'eau autant que celle-ci peut en prendre. Le procédé le plus pratique, pour obtenir rapidement cette saturation, est de suspendre dans un tonneau contenant 100 litres d'eau un sac de 50 kilos de sulfate de fer. Au bout de 24 heures, la solution est prête sans qu'on ait eu à s'en occuper.

On taille et, au fur et à mesure de l'opération, on badigeonne tous les coursions et toutes les plaies faites par le sécateur. Une femme, armée d'un seau en bois et d'un pinceau, peut facilement faire le service de deux ou trois tailleurs. Il importe qu'elle les suive de près, l'action du sulfate de fer paraissant d'autant plus efficace que les sections sont encore bien fraîches.

Tel est le procédé Rassignier. Il contrarie, dit-on, quelques-unes de nos vieilles règles de la physiologie végétale. Cela prouverait tout au plus que ces règles ont besoin d'être révisées; ce ne serait pas du reste la première fois que cela arrive, ni sans doute la dernière.

Et puis, cela importe peu aux praticiens : le procédé semble efficace, nous leur conseillons d'en essayer.

(Extrait du *Progrès agricole et viticole*).

ÉTUDE

de M^e Camille SAUTET, avoué
Successeur de M^e Léon TALOU,
Place du Palais de Justice à Cahors (Lot)

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

D'un exploit du ministère de M^e huissier à Cahors, en date du huit octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze enregistré,

Il appert :
Que madame Marie-Françoise-Félicie Sage, sans profession, épouse de Monsieur Joseph-Charles Pélissié de Castro, propriétaire, avec lequel elle demeure à Mirandol commune d'Albas.

A formé une demande en séparation de biens contre Monsieur Joseph Charles Pélissié de Castro sus nommé ;

Et que M^e Camille Sautet, avoué près le tribunal civil de Cahors, est constitué et occupera pour Madame Pélissié de Castro, sur la dite demande et ses suites.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le neuf octobre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Signé : Camille SAUTET.

Ceux qui digèrent mal et qui ont des maux d'estomac doivent chaque matin prendre en se levant une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**.

A quoi le Tapioca Rils doit donc sa réputation? demandait-on : à ce qu'il est le meilleur, tout simplement. Essayez-en et vous verrez.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo-St-Servan, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quim-

per, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, la Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 O/O, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 O/O du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 O/O, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ

De Paris à Toulouse

	17		5		21		35		1125-1131	
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
PARIS.....	départ.	3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée.	6 40	6 17	5 7	10 32	7 ^h 5	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	départ.	6 50	6 46	5 20	1 10	7 43	—	—	—	—
SOULLAC.....	arrivée.	7 28	7 24	5 58	2 8	8 3	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	départ.	7 48	7 53	6 1	2 14	8 11	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon.....	arrivée.	8 2	—	—	2 21	8 18	—	—	—	—
Nozac.....	départ.	8 15	—	—	2 22	8 21	—	—	—	—
GOURDON.....	arrivée.	8 25	—	—	2 35	8 34	—	—	—	—
Saint-Clair.....	départ.	8 39	7 55	6 27	2 45	8 44	—	—	—	—
Dégagnac.....	arrivée.	8 49	—	—	3	8 58	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	départ.	9 1	—	—	3 10	9 8	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	arrivée.	9 12	—	—	3 22	9 20	—	—	—	—
Espère.....	départ.	9 23	—	—	3 33	9 31	—	—	—	—
CAHORS.....	arrivée.	9 32	8 34	7 6	3 45	9 43	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	départ.	9 43	8 40	7 16	3 54	9 52	—	—	—	—
Cieurac.....	arrivée.	Exp. 9 58	8 40	7 16	4 20	10 3	—	—	—	—
Lalbenque.....	départ.	10 8	—	—	4 31	10 7 30	—	—	—	—
CAZOUÈS.....	arrivée.	10 22	—	—	4 47	10 42	—	—	—	—
CAZOUÈS.....	départ.	10 29	—	—	4 56	10 49	—	—	—	—
CAZOUÈS.....	arrivée.	11 2	9 21	7 55	5 31	8 45	—	—	—	—
CAZOUÈS.....	départ.	11 37	9 46	8 19	6 11	9 28	—	—	—	—
CAZOUÈS.....	arrivée.	11 h. 49 midi 2	9 51	8 22	6 25	—	—	—	—	—
CAZOUÈS.....	départ.	11 h. 39 midi 32	10 38s.	9 9	7 55	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	16		1140-1128		28		1126		1136		40	
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
TOULOUSE.....	départ.	2 ^h 43	—	7 ^h 5	—	9 ^h 22	6 ^h mat	—	—	—	—	—
MONTAUBAN.....	arrivée.	3 30	—	7 52	—	10 38	7 7	—	—	—	—	—
CAZOUÈS.....	départ.	3 37	4 15	7 59	—	10 50	7 30	—	—	—	—	—
Lalbenque.....	arrivée.	4 1	4 56	8 23	—	11 31	8 11	—	—	—	—	—
Cieurac.....	départ.	—	5 38	—	—	11 38	8 54	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	arrivée.	—	5 46	—	—	12 13	9 2	—	—	—	—	—
CAHORS.....	départ.	4 39	6 6	9 1	—	12 33	9 14	—	—	—	—	—
Espère.....	arrivée.	4 45	6 28	9 8	—	12 41	9 22	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	départ.	—	6 43	—	—	—	9 30	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée.	—	6 57	—	—	—	9 44	—	—	—	—	—
Dégagnac.....	départ.	—	7 12	—	—	—	9 57	—	—	—	—	—
Saint-Clair.....	arrivée.	—	7 21	—	—	—	10 11	—	—	—	—	—
GOURDON.....	départ.	—	7 31	—	—	—	10 20	—	—	—	—	—
Nozac.....	arrivée.	5 28	7 47	9 51	7 18	—	10 29	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon.....	départ.	—	7 56	—	7 27	—	10 43	—	—	—	—	—
CAZOUÈS.....	arrivée.	—	8 5	—	7 37	—	10 52	—	—	—	—	—
CAZOUÈS.....	départ.	—	8 14	—	7 47	—	11 1	—	—	—	—	—
CAZOUÈS.....	arrivée.	5 51	8 23	10 14	7 57	—	11 12	—	—	—	—	—
CAZOUÈS.....	départ.	5 54	8 29	10 17	8 4	—	11 19	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée.	—	9 01	—	8 36	—	11 25	—	—	—	—	—
BRIVE.....	départ.	6 32	9 35	10 55	9 12	—	11 54	—	—	—	—	—
PARIS.....	arrivée.	7	—	11 8	—	—	12 27	—	—	—	—	—
PARIS.....	départ.	4 37	—	10 51	—	—	12 55	—	—	—	—	—

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 18
Moréas.....	6 54	1 4	6 27
Arrêt Douille	6 58	1 4	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzoch.....	7 11	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arr. Prayssac	7 27	1 46	7 8
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 54	7 15
Duravel.....	7 43	2 3	7 23
Soturac-Touzac.....	7 51	2 13	7 32
Fumel.....	8 8	2 19	7 38
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX. — D.	3 51	8 11	4 34
PARIS. — A.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50	11 ^h 40	7 ^h 38
BORDEAUX. — D.	6 10	3 34	—
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 35	3 37	9 16
Soturac-Touzac.....	8 42	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr. Prayssac	9 6	4 14	9 47
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzoch.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douille	9 36	4 51	10 16
Moréas.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 27	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	1 36	5 32
Arcambal.....	8 4	1 47	5 42
Vers.....	8 12	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 20	2 4	5 57
Conduché.....	8 32	2 17	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 34	6 24
Calvignac, hal.	8 55	2 42	6 31
Cajarc.....	9 8	2 51	6 44
Montbrun.....	9 18	3 6	6 54
Toirac.....	9 27	3 16	7 3
Lamadeleine.....	9 40	3 29	7 16
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 ^h 40	5 ^h 23
Lamadeleine.....	7 59	11 22	5 35
Toirac.....	8 10	11 34	5 46
Montbrun, hal.	8 18	11 43	5 54
Cajarc.....	8 30	11 55	6 6
Calvignac, hal.	8 40	12 11	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	12 19	6 23
St-Cirq, halte.	8 57	12 28	6 33
Conduché.....	9 3	12 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	12 45	6 53
Vers.....	9 28	12 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 00	7 16
Cabessut, halte.	9 41	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Pharm., 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.

VELOUTINE

POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au Bismuth, HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE

SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

CH. FAY, Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS

Se défier des Imitations et Contrefaçons

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE